

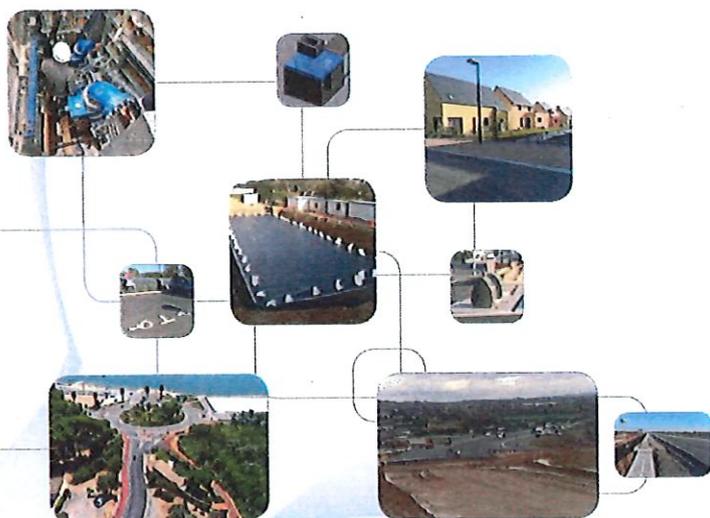
Commune de Saint-Jacut-de-la-Mer

Boulevard du Rougeret  
Aménagement d'un cheminement accessible entre le  
boulevard et la digue de la banche.

Permis d'Aménager



PA08-1 – Programme des travaux



Dossier	Nom du fichier	Rédacteur	Vérificateur	Date	Indice
M4325.4	m5256.1-pa08.1-programme des travaux-a.docx	GM	GM	21/06/2023	A

Agence Grand Ouest  
5, square du Chêne Germain  
35510 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 47 04 90  
Fax 02 23 47 03 88  
contact@servicad.fr



## Sommaire

1. PREAMBULE .....	3
2. SITUATION / TOPOGRAPHIE DU TERRAIN.....	3
2.1 Situation.....	3
2.2 Topographie.....	4
3. SURFACES .....	5
4. DESCRIPTION DES TRAVAUX .....	5

## 1. PREAMBULE

---

Le présent programme des travaux a pour objet de décrire les dispositions générales que nous proposons d'adopter pour assurer l'aménagement d'un cheminement accessible entre le boulevard du Rougeret et la digue de la Banche.

Un plan technique est annexé au présent programme (PA8.1) :

- PA8.2 Plan des travaux

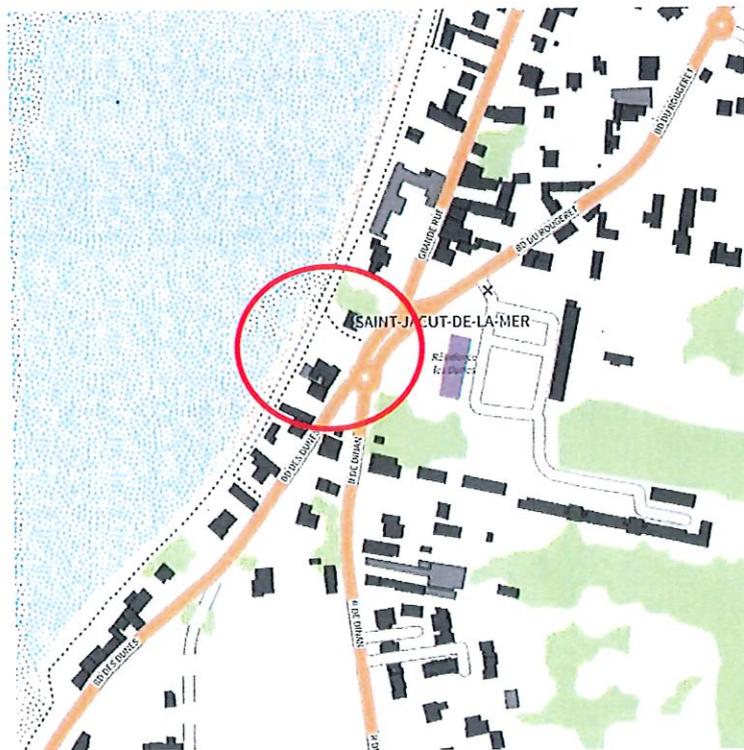
Les équipements décrits dans le présent programme seront étudiés dans le détail avec les Services Techniques de la ville de Bréal-sous-Montfort, ainsi qu'avec les différents concessionnaires des réseaux concernés par les travaux de viabilisation.

## 2. SITUATION / TOPOGRAPHIE DU TERRAIN

---

### 2.1. Situation

L'opération projetée est située au centre de la commune, au croisement de la Grande Rue, du Boulevard du Rougeret, du Boulevard des Dunes et de la Rue de Dinan.



Le site actuel est composé de l'arrière de la digue et d'un cheminement non accessible aux PMR : pente actuelle de 10,4 % alors que l'arrêté d'accessibilité du 15 janvier 2007 permet une pente de 4% maximum.



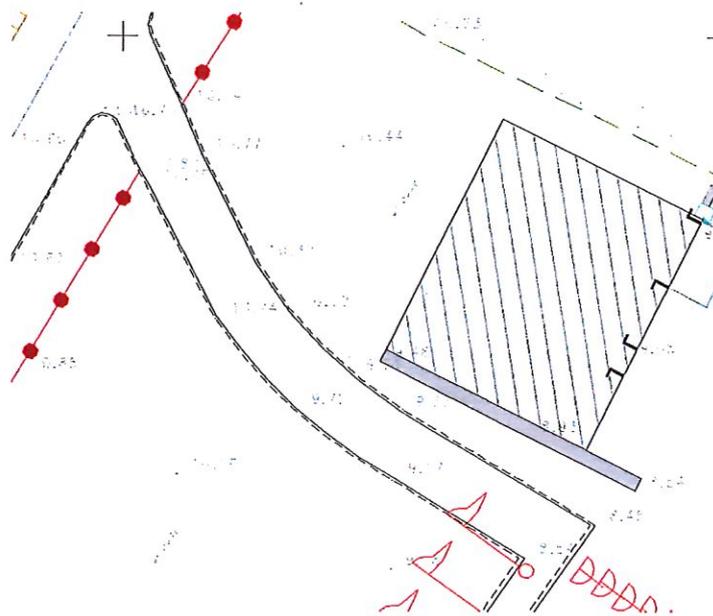
Photo du site existant

La consultation du public réalisée dans le cadre de l'aménagement général du boulevard du Rougeret a conduit aux conclusions suivantes :

- Un souhait général de la population d'améliorer l'accessibilité à la digue de la Banche
- Un besoin exprimé par les responsables de la Résidence des Dunes (résidence située à l'Est du carrefour, au droit du projet) de pouvoir disposer d'un cheminement accessible entre la résidence et la digue de la Dune.

## 2.2 Topographie

Le terrain, assise du présent projet, présente un point bas à 8.54 (extrémité Est du chemin) et un point haut (digue) à 10.70.



Plan topographique du chemin

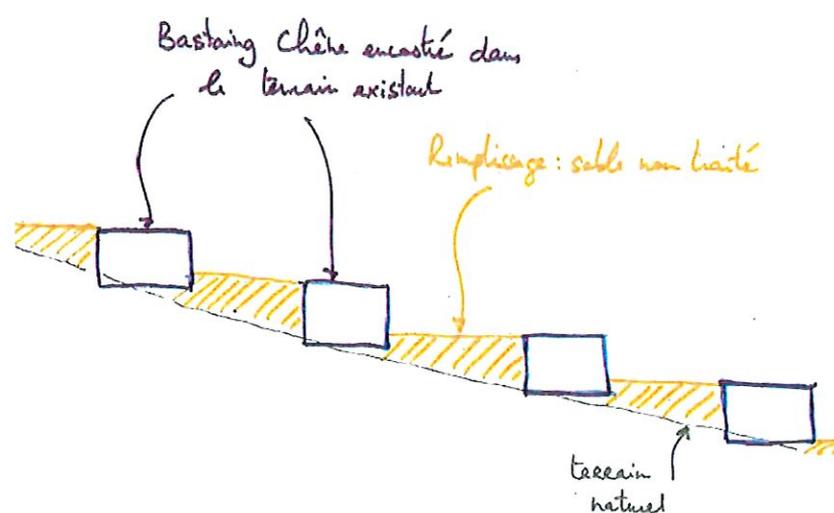
### 3. SURFACES

Le périmètre des travaux en zone Nr est de 259 m<sup>2</sup> environ. Les travaux d'aménagement de chemin et d'escalier représentent 94 m<sup>2</sup>, les surfaces d'espaces verts 165 m<sup>2</sup>. Le projet intègre donc 63,7 % d'espaces verts.

### 4. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux comprennent :

- La démolition du chemin existant
- La création d'un nouveau chemin accessible (pente < 4%) en sable stabilisé non traité.
- La création d'un emmarchement avec marches en bois et remplissage des marches en sable stabilisé non traité.



Détail de réalisation de l'emmarchement

Les matériaux utilisés seront les suivants :

- Bastaings en chêne pour la réalisation des emmarchements
- Sable non traité local de type Mégrit beige



Le cheminement en sable sera coffré avec une simple volige bois. Il ne sera pas utilisé de béton pur la pose de la volige : la volige sera maintenue avec des pieux battus dans le sol existant.



Exemple volige bois.

Il ne sera pas mis en œuvre de bitume ni de béton dans l'emprise de la zone Nr.

Il ne sera réalisé aucuns travaux de réseaux dans l'emprise du périmètre du permis d'aménager.